

# Ecole Vibra'Siam

## Informations inscriptions 2017/2018

### ① Comment et quand s'inscrire pour la 1<sup>ère</sup> fois ?

➤ La 1<sup>ère</sup> démarche consiste à contacter le secrétariat pour vous informer des activités possibles à la rentrée et du planning des cours pour vous ou votre enfant.

Ensuite il faudra constituer et déposer le dossier de demande d'inscription (voir détails au dos) entre le 21 juin et le 6 juillet 2017 (inscription encore possible dans la limite des places restant disponibles du 28 août au 4 septembre).

A l'enregistrement de votre demande :

- Le créneau du cours collectif (AEM ou autre suivant votre cas) vous sera communiqué.
- La date et le lieu d'une réunion de rentrée, organisée par le professeur début septembre, vous sera également communiquée. Lors de cette réunion, vous pourrez définir le créneau du cours individuel avec le professeur.
- Une facture provisoire (pour information uniquement) vous parviendra par mail, au plus tard fin septembre. Il faudra imprimer, signer et nous retourner cette facture provisoire qui validera l'inscription pour l'année.

#### Dates des inscriptions : du 21 juin au 6 juillet et du 28 août au 4 septembre

Vous pouvez déposer votre dossier au secrétariat de l'école Vibra'Siam 49, place Jean XXIII à St Barthélemy d'Anjou (ouvert au public lundi, mardi et jeudi de 13h à 17h, le mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h).

Attention, du 27 au 29 juin, le secrétariat sera fermé aux horaires habituels. En effet, pour faciliter votre démarche d'inscription, une permanence en soirée vous permettra de venir déposer votre dossier entre 16h30 à 19h30.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer,  
merci de prendre contact avec le secrétariat avant d'envoyer votre dossier.

### ② Comment et quand se réinscrire ?

➤ La 1<sup>ère</sup> démarche consiste à constituer le dossier de demande d'inscription (voir au dos), et l'envoyer avant le 20 juin.

A l'enregistrement de votre demande :

- Le créneau du cours collectif (AEM ou autre suivant votre cas) vous sera communiqué.
- La date et le lieu d'une réunion de rentrée, organisée par le professeur début septembre, vous sera également communiquée. Lors de cette réunion, vous pourrez définir le créneau du cours individuel avec le professeur.
- Une facture provisoire (pour information uniquement) vous parviendra par mail, au plus tard fin septembre. Il faudra imprimer, signer et nous retourner cette facture provisoire qui validera l'inscription pour l'année.

#### Dates des réinscriptions : du 1<sup>er</sup> au 20 juin

Les dossiers sont à adresser par courrier ou à déposer au secrétariat aux horaires d'ouverture.

#### Clôture des réinscriptions le 20 juin.

Au-delà de cette date, si vous n'avez pas retourné votre dossier, le SIAM ouvrant les inscriptions aux nouveaux élèves, votre inscription sera validée sous réserve de place disponible

### ③ Quels tarifs et réductions possibles ?

#### ➤ Droit d'inscription annuel :

Toute inscription est soumise au règlement d'un droit d'inscription annuel. Ce droit d'inscription s'entend pour l'ensemble des élèves inscrits d'une même famille :

1 élève 20 €	Famille 2 élèves 25 €	Famille 3 élèves 30 €	Famille 4 élèves et + 35 €
-----------------	--------------------------	--------------------------	-------------------------------

#### ➤ Tarifs :

Sont définies :

2 catégories : E ➔ enfant/étudiant (enfant jusqu'à 18 ans et étudiant de 18 à 25 ans) ; A ➔ adulte

3 types de tarifs : les tarifs 1 et 2 sont applicables uniquement sur justificatifs, en l'absence de quoi, le tarif le plus élevé est automatiquement appliqué.

- ◆ Tarif 1 : Elève résident sur une commune du SIAM – 6 tranches de tarif en fonction du QF

Justificatifs à fournir :

- Justificatif de domicile (uniquement pour la 1<sup>ère</sup> année d'inscription)
- Quotient familial < 1400 € : notification (CAF ou MSA) datant de moins de 2 mois (soit du mois de mai au plus tôt). Autres cas : contacter le secrétariat.

- ◆ Tarif 2 : Enfant scolarisé sur une commune du SIAM

Justificatifs à fournir :

- Attestation de scolarité 2017/2018

- ◆ Tarif 3 : autres élèves

- ◆ Tarif étudiant : de 18 à 25 ans inclus

Justificatifs à fournir : attestation de scolarité 2017/2018 + justificatifs des tarifs 1 ou 2 si nécessaire.

#### ➤ Réductions (sur le montant total de la cotisation annuelle de la famille) :

- ◆ 5% à partir du 2<sup>ème</sup> élève (appliquée pour tous les élèves d'une même famille)
- ◆ 10% à partir du 3<sup>ème</sup> élève (appliquée pour tous les élèves d'une même famille)

### ④ Comment régler la cotisation ?

#### ➤ Cotisation inférieure à 120 € :

Règlement en une seule fois à l'inscription (sauf demande particulière : prendre contact avec le secrétariat).

#### ➤ A partir de 120 € :

- ◆ Règlement par prélèvement bancaire :

Echéancier des prélèvements : 8 mensualités de novembre à juin

➔ Pour l'ouverture du dossier de prélèvement (ou changement de banque) vous devrez passer au secrétariat pour signer un Mandat de Prélèvement SEPA à l'appui de votre RIB.

*(Les familles qui ont ouvert un dossier de prélèvement l'année précédente et qui n'ont pas changé de coordonnées bancaires n'ont pas à faire la démarche cette année).*

**Attention : l'option du règlement par prélèvement exclut automatiquement les moyens de paiement suivants : chèques PASS CULTURE, chèques vacances ou chèques provenant de votre Comité d'entreprise (à l'ordre du SIAM).**

- ◆ Règlement sur factures trimestrielles :

Echéances des factures : 8 novembre, 8 janvier, 8 mars.

Paiement par chèques, chèques vacances, chèques Pass (au nom de l'élève inscrit) ou espèces.

 A noter :

✓ Paiement en espèces :

Il est impératif de se déplacer au secrétariat (merci de prendre rendez-vous au 02 41 95 72 10). Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou vol d'enveloppe contenant des espèces, déposée dans la boîte aux lettres ou postée.

✓ Attestations pour votre CCAS, CE ou autre organisme :

Les demandes doivent être faites au moins 2 semaines à l'avance. Pour le retour des documents, merci de joindre une enveloppe timbrée à votre nom et adresse. A noter que les attestations et factures justificatives ne peuvent être délivrées qu'à partir d'octobre.

## ⑤ Quels tarifs pour quelles activités ?

Activités <small>*voir détails sur la plaquette de présentation de l'école Vibra'Siam</small>		TARIF 1 / tranches Quotient Familial						TARIF 2	TARIF 3
		De 0 à 399	De 400 à 799	De 800 à 999	De 1000 à 1199	De 1200 à 1399	1400 et +		
PARCOURS Vibra'Siam (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> cycle) Cours individuel + 1 atelier*	E	222 €	255 €	294 €	338 €	388 €	407 €	448 €	693 €
	A	279 €	321 €	369 €	424 €	487 €	511 €		869 €
PARCOURS Vibra'Siam + (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> cycle) Cours individuel + 2 ateliers*	E	242 €	279 €	320 €	368 €	423 €	444 €	489 €	755 €
	A	299 €	344 €	395 €	454 €	522 €	548 €		932 €
supplément 3 <sup>ème</sup> pratique collective du Parcours Vibra'Siam +	E/ A	30 €							
Atelier découverte instruments	E	75 €	86 €	99 €	114 €	131 €	138 €	151 €	193 €
Chorale	E	50 €	57 €	66 €	76 €	87 €	91 €	100 €	128 €
	A	60 €	68 €	79 €	90 €	104 €	109 €		153 €
Groupe musiques actuelles amplifiées	E	109 €	125 €	144 €	165 €	190 €	200 €	219 €	279 €
	A	117 €	134 €	154 €	177 €	204 €	214 €		300 €
Atelier (tarif par atelier) : jazz ; électro ; percussions ; musiques du monde.	E	89 €	102 €	117 €	135 €	155 €	163 €	179 €	228 €
	A	112 €	128 €	148 €	170 €	195 €	205 €		287 €
Orchestre (tarif par orchestre) : harmonie intercommunale ; orchestre symphonique	E	40 €	46 €	53 €	61 €	70 €	74 €	81 €	103 €
	A	40 €	46 €	53 €	61 €	70 €	74 €		103 €
Ensemble (tarif par ensemble) : Fanfare ; ensemble guitares intercommunal	E	37 €	43 €	49 €	57 €	65 €	68 €	75 €	96 €
	A	37 €	43 €	49 €	57 €	65 €	68 €		96 €

## ⑥ Comment constituer le dossier d'inscription ?

**Le dossier d'inscription doit comprendre :**

- Le formulaire de demande d'inscription dûment complété et signé
- La fiche Autorisation parentale / Droit à l'image
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile, en cours de validité
- Les justificatifs permettant l'attribution du tarif 1, 2 et/ou étudiant, en cours de validité
- 1 chèque de droit d'inscription à l'ordre de REGIE SIAM MUSIQUE
- 1 chèque du montant de l'activité (si inférieur à 120 €) à l'ordre de REGIE SIAM MUSIQUE

**Si les chèques sont à un nom différent de l'élève merci de noter le nom de l'élève au dos du chèque**

- 1 photo d'identité (**indiquer les nom et prénom de l'élève au dos**)
- 1 Enveloppe au format A5 (½ feuille 21x29,7) affranchie pour lettre 100 gr \*
- 2 Enveloppes au format 11x22 (rectangulaires) affranchies pour lettre 20 gr\*

**Merci de ne pas écrire votre nom et adresse sur les enveloppes :**

Étiquetage informatisé

\* Le lot d'enveloppes demandé s'entend par famille, quel que soit le nombre d'élèves inscrits dans la famille.

**Tout dossier incomplet sera refusé**

**Date de la rentrée Vibra'Siam :**

Pour les cours individuels : lundi 18 septembre 2017

Pour les cours collectifs : lundi 25 septembre 2017

*Pour toutes vos questions, n'hésitez pas à nous contacter :*

☎ 02 41 95 72 10 ou ✉ [contact@siam-49.fr](mailto:contact@siam-49.fr)

🌐 [www.siam-49.fr](http://www.siam-49.fr)

**SIAM**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL ARTS ET MUSIQUES

49, place Jean XXIII

49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU